

F7 Concentrate

RÉSERVÉ AUX APPLICATIONS INDUSTRIELLES SEULEMENT
CONTIENT DE L' : octaborate de disodium Tétrahydraté
chlorure de didécylidiméthyl ammonium

NO D' HOM. 26933 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER

POISON CORROSIF POUR LA PEAU ET LES YEUX

À UTILISER SUR LES RONDINS COMPLETS, LES BILLOTS, LE BOIS D'OEUVRE ET LE BOIS DE MENUISERIE

GARANTIE :

Octaborate de disodium Tétrahydraté	45,0%
Chlorure de didécylidiméthylammonium	32,1%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER. NOTE : POUR PLUS D'INFORMATION SUR LE RANGEMENT, LA MANIPULATION, L'UTILISATION ET L'ÉLIMINATION DU CONCENTRÉ F7, CONTACTEZ ARCH WOOD PROTECTION POUR CONNAÎTRE LE CODE DE BONNE PRATIQUE D'UTILISATION DU CONCENTRÉ F7

Contenu Net : Mesures Métriques

ARCH WOOD PROTECTION CANADA CORP.
2000 ARGENTIA ROAD, PLAZA 4, SUITE 306
MISSISSAUGA, ONTARIO L5N 1V9, 905-826-9648
ACEAN 24 -heures Rép. d'urgence. 423-780-2970

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AFFICHEZ UNE COPIE DE CETTE ÉTIQUETTE DANS LE MILIEU DE TRAVAIL. LE CONCENTRÉ EST MORTEL SI AVALÉ OU INHALÉ ET PEUT ÊTRE NÉFASTE SI ABSORBÉ PAR LA PEAU. CORROSIF, CAUSE DES DOMMAGES IRRÉVERSIBLES AUX YEUX ET DE GRAVES BRÛLURES DE LA PEAU.

Ne laissez pas pénétrer dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Ne respirez pas les embruns de pulvérisation concentrés. En manipulant le concentré, portez un masque complet avec un respirateur à cartouche filtrante et des gants imperméables, un tablier et des bottes. Utilisez seulement dans un endroit bien ventilé. Ne portez pas de verres de contact.

Lorsque vous manipulez le concentré, portez une protection oculaire (lunettes) et des gants résistants aux produits chimiques, un tablier et des bottes. Utilisez un respirateur à cartouche filtrante si la pièce n'est pas bien ventilée, ainsi que durant les activités de nettoyage, d'entretien et de réparation. Lorsque vous travaillez dans les sections de pulvérisation et de trempage ou lorsque vous manipulez de l'équipement contaminé, portez des gants résistants aux produits chimiques. Portez un tablier, des bottes et des gants résistants aux produits chimiques s'il y a un risque d'être aspergé par la solution traitante ou lorsque vous manipulez le bois que l'on vient de traiter. Utilisez une protection oculaire s'il y a un risque d'éclaboussure. Une fois sec, le bois traité peut être manipulé avec des gants en coton ou en cuir.

Lavez-vous avec soin le visage et les mains à l'eau et au savon après toute manipulation et avant de manger, boire, fumer et utiliser la toilette. Changez de vêtements chaque jour ou plus fréquemment s'ils montrent des signes de contamination. Lavez les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive de la maison. Ne doit pas être utilisé ni rangé dans ou autour de la maison. Nettoyez avec soin l'équipement contaminé avant d'effectuer des réparations de soudure.

Premiers soins :

Yeux : rincez immédiatement à l'eau pendant 15 minutes. Attention de rincer sous les paupières (supérieures et inférieures). Consultez immédiatement un médecin.

Peau : lavez immédiatement la section touchée avec de l'eau. Vous pouvez ajouter un savon doux. Retirez tous les vêtements contaminés et lavez avant de les réutiliser. Si l'irritation se poursuit, consultez immédiatement un médecin.

Inhalation : emmenez immédiatement la personne à l'air frais. Si la personne a des difficultés à respirer, administrez la respiration artificielle et de l'oxygène, et transportez pour obtenir de l'aide médicale.

Consultez immédiatement un médecin.

Ingestion : si avalé, buvez immédiatement 3 à 4 verres de lait ou d'eau. Ne faites pas vomir. Si la personne vomit, redonnez des liquides. Ne donnez pas de liquides à une personne inconsciente. Consultez immédiatement un médecin. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Renseignements toxicologiques :

Des lésions probables aux muqueuses pourraient contreindiquer l'utilisation d'un lavage gastrique. Ce produit est extrêmement toxique par inhalation.

Risques environnementaux :

Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Ce produit est toxique pour les animaux domestiques.

Mode D'emploi :

Mélangez bien avant d'utiliser. Évitez les températures élevées (soit au-dessus de 40 degrés C) et le gel. Appliquez le concentré F7 au bois fraîchement coupé. Attendre 24 heures ou plus, permet le développement de taches, moisissure et pourriture. Il faut protéger le bois fraîchement pulvérisé ou trempé de la pluie. Les cuves de trempage et les tabliers de trempage doivent être couverts, revêtus et drainés pour éviter la dilution et la perte de solution anti-tache de sève. Les cuves de trempage et l'équipement de pulvérisation doivent être bien entretenus. Les boîtes de pulvérisation doivent être dotées de moyens mécaniques pour éviter que des gouttes ne s'échappent ou que des aérosols soient entraînés.

Restrictions d'utilisation :

1. Le bois traité ne doit pas être utilisé pour construire des contenants de manipulation alimentaire, d'installations de rangement des aliments ou des édifices de culture alimentaire (par ex. les champignonnières).
2. Ne doit pas être utilisé pour les réservoirs de trempage de transit.
3. Les installations de traitement fourniront les mesures d'hygiène appropriées.

Instructions de mélange :

Mélangez un litre de concentré de F7 pour neuf litres d'eau pour la pulvérisation. Il faudra peut-être une dilution plus élevée pour le trempage. Contactez Arch Wood Protection pour des recommandations. Le niveau de dépôt cible fonctionnel de chlorure de didécyl diméthyl ammonium sur la surface du bois traité est de 100 microgrammes par centimètre carré de bois fraîchement coupé. Le deuxième niveau de protection offert par le F7 est le borax qui est un fongicide éprouvé. Le borax de la formule F7 exprimé sous forme d'équivalent à l'acide borique est 54,5% par le poids. Il faut vérifier ceci régulièrement en utilisant les techniques analytiques disponibles. Contactez Arch Wood Protection pour plus d'information. Utilisez une partie de l'eau de dilution pour rincer le contenant s'il y a lieu afin de réduire les résidus dans le contenant. NOTE : avec une pulvérisation ou un trempage normal qui produit des dépôts d'environ 100 microgrammes par centimètre carré, vous pouvez contrôler la pourriture pendant 6 mois à 1 an selon les espèces et l'environnement. Des doses plus importantes sont nécessaires pour une protection plus longue.

Élimination :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures aux mélanges à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Avis À l'utilisateur :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Avis À L'acheteur

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

Contenu Net : Mesures Métriques :

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))